



## COMPTE-RENDU DE L'ENTREVUE AVEC M. L'AMBASSADEUR Le lundi 20 janvier 2011

Etaient présents :

- Monsieur l'Ambassadeur,
- Monsieur le Consul Général,
- Monsieur le Conseiller Culturel,
- Monsieur le Conseiller Culturel Adjoint,
- Madame et Monsieur les Ordonnateurs,
- Monsieur l'IEN,
- Une délégation des représentants du personnel : **SE-Unsa** et FSU,
- Les représentants des parents d'élèves.

En préambule, Monsieur l'Ambassadeur tient à faire deux remarques :

1. Les attaques contre lui, écrites dans la presse ces jours-ci, sont dépourvues de tout fondement et relèvent de l'invention pure.
2. Il nous signale qu'un message du cabinet de Madame Alliot-Marie est parvenu hier soir à l'ambassade. La ministre souhaite être informée des résultats de cette réunion car elle estime qu'en cette période, le consensus doit être total sur cette question (rouvrir ou pas) et le gouvernement doit être impliqué dans la décision.

Un tour de table est effectué.

Monsieur FONTES rappelle la situation des établissements scolaires et insiste sur le caractère encore sensible de l'école de Bizerte.

Madame OLIVET, ordonnatrice de l'ERLM (La Marsa, Sousse, Nabeul, Bizerte), annonce un retour au calme en ce qui concerne les établissements de l'ERLM et rappelle brièvement les événements de dimanche soir au lycée Flaubert.

Elle insiste sur le fait qu'il est important que nous puissions rouvrir rapidement une fois que toutes les conditions de sécurité seront réunies. Elle souligne qu'elle souhaite voir renforcer le dispositif de sécurité passive sur le plan matériel et logistique.

Monsieur LEMASLE, ordonnateur de l'ERT (PMF, Desnos, Mégrine) : les établissements de l'ERT n'ont heureusement pas connu les difficultés de La Marsa. Les locaux sont intacts et aucune rumeur d'invasion ne circule à son propos. Il est possible de rouvrir sur un plan

logistique et technique. Cependant, une bonne partie des personnels habite La Marsa. Il tient à nous faire part de 3 observations quant à une éventuelle reprise des cours :

1. Il sera difficile de reconstituer l'homogénéité de la communauté scolaire. Il s'agit de rassurer les collègues paniqués qui sont éventuellement partis et de dissiper tout sentiment de culpabilité. Tout le monde veut les déculpabiliser, Madame la Directrice de l'AEFE, la première. Pour reconstituer un fonctionnement en équipe, cela prendra un peu de temps.
2. Il s'agira de rappeler les valeurs de tolérance en ce qui concerne le public scolaire pour éviter toute discrimination et ostracisme. Cela relève de notre responsabilité pédagogique et éducative. Pour ce faire, une journée de pré-rentree est souhaitable.
3. Nos établissements vont avoir un mode de fonctionnement différent. Désormais, il faudra prendre en compte la liberté d'expression qui va se manifester chez les élèves. C'est une nouvelle responsabilité dont il faut prendre conscience.

La FSU aimerait une mise au point sur l'Etat d'Urgence. Il est répondu qu'aucune durée n'a été déterminée par les autorités. La FSU souhaite la réouverture des établissements dès que les conditions de sécurité seront réunies, indépendamment de la décision qui serait prise par les autorités tunisiennes pour leurs établissements.

Le SE-UNSA lit tout d'abord une lettre adressée par une collègue :

*«Chers collègues RDP,*

*A l'issue de la réunion avec l'ambassadeur, vous avez obtenu un consensus sur la décision de la réouverture des écoles françaises entre les différents acteurs de la communauté éducative française, c'est bien.*

*Mais, dans le poids des décisions à venir, peut-on écarter la situation des écoles tunisiennes, le choix de l'éducation nationale tunisienne, la situation de nos professeurs d'arabe et la parole de leurs propres inspecteurs ?*

*En quelque sorte, même si, on l'a bien compris, la tendance serait à la reprise le plus tôt possible, ne pouvons nous pas, une fois n'est pas coutume, sortir de notre « bulle française » ?*

*Dans le poids des décisions, pensez à la situation des écoles isolées comme Bizerte (où la situation en centre ville reste très tendue), Nabeul, Sousse et Mégrine.*

*Merci de votre attention.»*

Le **SE-Unsa** lit d'autant plus volontiers cette lettre qu'elle corrobore la position qu'il avait déjà défendue lundi 17 janvier.

Le **SE-Unsa** estime, qu'avant de considérer la faisabilité d'une reprise, il est indispensable d'affirmer notre total et indéfectible soutien au peuple tunisien qui vient de se libérer. Alors que nous avons tergiversé pour fermer nos écoles pendant que la Tunisie se soulevait, envisager une reprise, les écoles tunisiennes encore fermées, serait une faute morale majeure. Une fois établie cette position de principe, se pose la question de la sécurité de nos établissements qui, ouverts, pourraient devenir des cibles.

Les parents d'élèves insistent aussi sur la sécurité indispensable à toute reprise. Ils s'inquiètent cependant du retard scolaire que va générer cette fermeture. Ils proposent des solutions de rattrapage.

L'ordre du jour de la réunion concerne la reprise et les représentants du personnel ne veulent pas entrer dans cette discussion avant d'avoir consulté leurs collègues.

Les parents insistent néanmoins en soulignant le risque de la création d'un système scolaire à deux vitesses (rescolarisation pour certains en France, cours particuliers...).

Monsieur LEMASLE fait la proposition intermédiaire de se retrouver ultérieurement pour apporter un point de vue pédagogique.

Monsieur l'Ambassadeur estime que la possibilité pour les proviseurs d'inviter les enseignants à réfléchir sur le rattrapage est une bonne idée.

Les parents s'interrogent aussi sur la création d'une cellule d'écoute psychologique à l'attention des élèves et des personnels. Monsieur FRELAN nous indique qu'un dispositif va être mis en place et que deux pédo-psychologues vont arriver de Paris.

Le problème des vacataires. Que va-t-il se passer pour eux ? Ils n'ont pas travaillé ce mois-ci. Monsieur LEMASLE nous propose une réponse technique :

« Dans le cadre de la comptabilité publique, tous ceux qui sont sous contrat seront payés. Les vacataires, pour l'heure, ne seront pas rémunérés car ils n'ont pas travaillé. »

Il ajoute néanmoins que ceci est le cadre réglementaire. Des arbitrages pourront être apportés par la suite. Ce dont se réjouissent les syndicats.

La conclusion de l'Ambassadeur :

Pour des raisons de sécurité et de principe, il est décidé de ne pas rouvrir les établissements indépendamment des écoles tunisiennes mais **de se rencontrer à nouveau lundi 24 janvier à 11h30 à l'ambassade.**

Se posent quatre questions :

1. Sur le plan juridique : comment réouvrir, quelles autorisations particulières auprès des autorités tunisiennes et militaires ?
2. Sur le plan sécuritaire : comment sécuriser les sites ? Quels dispositifs mettre en place ?
3. Sur le plan pédagogique : Quelle continuité ? Faut-il, malgré l'état d'urgence, inviter les enseignants à se réunir pour réfléchir aux moyens de pallier l'absence de cours ?
4. Sur le plan de la cohésion de la communauté éducative : comment gérer les éventuelles tensions entre les personnes ?

Les représentants des personnels ont accepté l'idée que les proviseurs **invitent** rapidement les enseignants à une réunion informelle pour réfléchir à des réponses pédagogiques à apporter à la question du rattrapage.

L'équipe du **SE-Unsa**.

CANON Sandy. CLAUDEL Pascale. LEYDET Thierry. SAADI Chawki

